

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

DÉPARTEMENT DE LA CHARENTE- MARITIME COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE LA ROCHELLE Date de convocation 12/10/2017 Date de publication : 26/10/2017	SÉANCE DU 19 OCTOBRE 2017 à VAUCANSON (PERIGNY) Sous la présidence de M. Christian PEREZ (Vice-Président), Autres membres présents : Mme Brigitte DESVEAUX, M. Henri LAMBERT, Mme Martine VILLENAVE, M. Antoine GRAU, M. Daniel VAILLEAU, Mme Séverine LACOSTE, M. Jean-Louis LÉONARD, M. Roger GERVAIS, M. Serge POISNET, M. Jean-Luc ALGAY, Mme Sylvie GUERRY-GAZEAU, M. Guy DENIER, M. David CARON, Vice-présidents ; Mme Marylise FLEURET-PAGNOUX, M. Christian GRIMPRET, M. Alain DRAPEAU, M. David BAUDON (jusqu'à la 10 ^{ème} question), M. Dominique GENSAC, M. Vincent COPPOLANI, M. Éric PERRIN, autres membres du bureau communautaire. Mme Séverine AOUACH-BAVEREL, M. Jean-Claude ARDOUIN, Mme Gabrielle BAEUMLER, M. Patrick BOUFFET, M. Michel CARMONA (jusqu'à la 4 ^{ème} question), Mme Sally CHADJAA (jusqu'à la 11 ^{ème} question), Mme Stéphanie COSTA, M. Vincent DEMESTER, Mme Sylvie DUBOIS, M. Philippe DURIEUX, Mme Patricia FRIOU, Mme Sophorn GARGOULLAUD, M. Didier GESLIN, Mme Bérandère GILLE, Mme Anne-Laure JAUMOULLIÉ (jusqu'à la 10 ^{ème} question), Mme Line LAFOUGÈRE, M. Pierre LE HÉNAFF, Mme Catherine LÉONIDAS M. Pierre MALBOSC, M. Jean-Michel MAUVILLY, M. Jean-Claude MORISSE (à partir de la 3 ^{ème} question), Mme Loris PAVERNE (à partir de la 3 ^{ème} question), M. Hervé PINEAU, Mme Martine RICHARD, M. Didier ROBLIN, Mme Mathilde ROUSSEL (jusqu'à la 15 ^{ème} question), M. Yves SEIGNEURIN, Mme Catherine SEVALLE, Mme Anna-Maria SPANO, M. Paul-Roland VINCENT (jusqu'à la 11 ^{ème} question), Conseillers. Membres absents excusés : M. Jean-François FOUNTAINE procuration à M. Christian PEREZ, M. Michel SABATIER procuration à M. Serge POISNET, Vice-présidents, M. Yann HÉLARY procuration à M. Henri LAMBERT, M. Jean-Philippe PLEZ procuration à Mme Marylise FLEURET-PAGNOUX, M. David BAUDON (à partir de la 11 ^{ème} question), autres membres du bureau communautaire. Mme Brigitte BAUDRY, Mme Elyette BEAUDEAU procuration à M. Christian GRIMPRET, Mme Catherine BENGUIGUI, M. Michel CARMONA (à partir de la 5 ^{ème} question) procuration à Mme Catherine LEONIDAS, Mme Sally CHADJAA (à partir de la 12 ^{ème} question), M. Frédéric CHEKROUN, Mme Mireille CURUTCHET procuration à M. Antoine GRAU, Mme Nadège DÉsir procuration à Mme Séverine AOUACH BAVEREL, Mme Samira EL IDRISSE, Mme Magali GERMAIN procuration à M. David BAUDON (jusqu'à la 10 ^{ème} question), M. Christian GUÉHO, M. Dominique HÉBERT procuration à Mme Mathilde ROUSSEL (jusqu'à la 15 ^{ème} question), M. Arnaud JAULIN procuration à M. Alain DRAPEAU, Mme Anne-Laure JAUMOULLIÉ (à partir de la 11 ^{ème} question), M. Brahim JLALJI, M. Patrice JOUBERT procuration à Mme Anne-Laure JAUMOULLIE (jusqu'à la 10 ^{ème} question), M. Jonathan KUHN procuration à M. Guy DENIER, Mme Véronique LAFFARGUE procuration à M. Jean-Michel MAUVILLY, M. Jacques LEGET, Mme Aurélie MILIN procuration à M. Hervé PINEAU, M. Jean-Claude MORISSE (jusqu'à la 2 ^{ème} question) procuration à M. Paul-Roland VINCENT, Mme Loris PAVERNE (jusqu'à la 2 ^{ème} question) procuration à M. Didier GESLIN, M. Jacques PIERARD procuration à M. Philippe DURIEUX, M. Michel ROBIN procuration à M. Jean-Luc ALGAY, M. Pierre ROBIN procuration à Mme Séverine LACOSTE, Mme Mathilde ROUSSEL (à partir de la 16 ^{ème} question), Mme Salomé RUJEL procuration à Mme Sylvie GUERRY-GAZEAU, M. Jean-Marc SOUBESTE procuration à M. Eric PERRIN, M. Alain TUILLIÈRE procuration à Mme Martine VILLENAVE, M. Stéphane VILLAIN procuration à M. Jean-Louis LEONARD, M. Paul-Roland VINCENT (à partir de la 12 ^{ème} question), Conseillers. Secrétaire de séance : Mme Nicole THOREAU		
Nombre de membres en exercice	80	Bulletins litigieux :	0
Nombre de membres présents :	52	Abstentions :	0
Nombre de membres ayant donné procuration :	21	Suffrages exprimés :	73
		Pour l'adoption :	73
Nombre de votants :	73	Contre l'adoption :	0

N° 4

Titre / ADHESION DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE LA ROCHELLE A L'ASSOCIATION DE « LA MAISON DE LA NOUVELLE-AQUITAINE A PARIS »

Monsieur Léonard expose que par un courrier en date du 13 juin 2017, la Communauté d'Agglomération de La Rochelle (CdA) est sollicitée conjointement par le Conseil régional de Nouvelle-Aquitaine, le Président de l'Association de la Maison de l'Aquitaine et le Président de la Société d'Economie Mixte (SEM) de la Maison du Limousin à participer à l'Assemblée Générale constitutive et à la gouvernance d'une nouvelle structure unique qui sera créée en septembre prochain dénommée LA MAISON DE LA NOUVELLE-AQUITAINE à Paris. Cette association a pour objet le développement, la valorisation et la promotion à Paris, du territoire de la région Nouvelle-Aquitaine, de ses acteurs économiques, touristiques, gastronomiques, culturels, scientifiques et universitaires.

Jusqu' à présent, il existait deux représentations parisiennes, l'une gérée par une SEM pour le compte de l'ex Conseil Régional du Limousin, l'autre par une association pour le compte de l'ex Conseil Régional d'Aquitaine.

Désormais, cette maison dédiée à l'attractivité, au développement économique et à la promotion touristique des destinations du territoire, en lien avec les acteurs ayant ces compétences sur le territoire régional, poursuit trois axes :

- Servir de centre d'affaires et d'animation économique (événementiel,...) ;
- Devenir une vitrine du tourisme et des savoir-faire régionaux pour faire rayonner les destinations et filières de la Nouvelle-Aquitaine ;
- Offrir un centre de ressources pour favoriser le développement de la Région et de ses projets auprès des pouvoirs publics, économiques et médiatiques parisiens.

Le budget prévisionnel en année pleine pour cette maison est évalué à 1 169 647 € dont 80 % sera pris en charge par une subvention du Conseil Régional (54 %) conjuguée avec des cotisations sollicitées auprès des Départements (17 %), des Etablissements Publics de Coopération Intercommunaux (EPCI) et communes (6,5 %) et divers autres partenaires (3,5 %). Les produits vendus dans la boutique et la location d'espaces représenteraient des ressources complémentaires à hauteur de 20 % restant.

Considérant qu'une présence sur Paris reste une nécessité, sur le plan commercial, pour les entreprises qui font le choix de s'implanter et de se développer sur notre Agglomération,

Considérant que cet espace peut représenter une réelle opportunité pour promouvoir le territoire, en particulier depuis la prise de compétence par l'Agglomération de la « promotion du tourisme » au 1^{er} janvier 2017.

Considérant qu'il conviendra de bien définir les contreparties liées à l'adhésion de la CdA dans cette association pour les entreprises et qu'à cet effet, il importe d'entrer dans les instances de gouvernance,

Après délibération, le Conseil communautaire décide :

- De soutenir la création de cette association en versant une cotisation annuelle de 10 000 € au titre de l'année 2017/2018, et de solliciter une place pour la CdA au sein des instances de gouvernance de cette nouvelle association ;
- D'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document à cet effet ;
- D'affecter le budget correspondant au titre du futur BP 2018 sur le budget principal-Volet Tourisme.

CES DISPOSITIONS, MISES AUX VOIX, SONT ADOPTÉES À L'UNANIMITÉ
POUR EXTRAIT CONFORME
POUR LE PRÉSIDENT ET PAR DÉLÉGATION
LE VICE-PRÉSIDENT

Jean-Louis LÉONARD